



## Droit à l'image photo

Par **Nico4838**, le **30/09/2024** à **08:51**

Bonjour,

une entreprise utilise sur son site commercial une photo de moi prise lors d'une compétition, la photo est centrée sur moi et je suis seul dessus. j'avais donné des droits à l'organisateur de la compétition mais pas à cette entreprise

ai je des droits ? Est il possible de demander une indemnisation pour utilisation à des fins commerciales ?

Par **Marck.ESP**, le **30/09/2024** à **14:42**

Bonjour et bienvenue

[quote]

j'avais donné des droits à l'organisateur de la compétition mais pas à cette entreprise

[/quote]

Que stipule précisément l'accord donné ?

Par **Nico4838**, le **30/09/2024** à **15:11**

Bonjour,

Il s'agissait d'un simple droit à l'image pour l'organisateur pour une utilisation par le club des photos réalisées durant la compétition

Par **Marck.ESP**, le **30/09/2024** à **16:11**

Utilisation par le club...

Alors il serait de bon ton de commencer par l'envoi d'une lettre recommandée avec AR pour souligner que l'accord n'est pas respecté et demander le retrait des images.